

CARTE DU RÉSEAU TRÈS BASSE ALTITUDE DÉFENSE (RTBA) recto

CARTE DES SECTEURS MILITAIRES BASSE ALTITUDE verso

Carte aéronautique

Pour les besoins d'entraînement des forces aériennes nationales et internationales en tous temps, l'espace aérien français comporte un réseau d'itinéraires pour les vols militaires en très basse altitude (RTBA), constitué d'un ensemble de zones réglementées à contournement obligatoire pendant l'activité dont les définitions sont publiées dans la documentation aéronautique civile et militaire.

Dans ces zones et pour les besoins de l'instruction, les vols militaires à très grande vitesse et très basse altitude sont conduits conformément aux informations publiées.

- le principe "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant.
- les tronçons activés sont utilisés quelques fois jusqu'au sol.

Zones RTBA activation par NOTAM.

LES HORAIRES D'ACTIVITÉS REELLES SONT DIFFUSÉS
PAR :

. SOFIA-Briefing

. <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

RUBRIQUE "Préparation de vol / Cartes AZBA"

. <https://www.dircam.dsa.defense.gouv.fr/>

RUBRIQUE «Documentation Aéronautique»

RUBRIQUE «Carte RTBA / Activités»

Date de mise en vigueur : 30 novembre 2023

ISBN : 978-2-11-172232-3



9 | 782111 | 722323

Version numérique :
978-2-11-172233-0



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



DSAE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Édition 2
2023

LEGENDE

- TRONÇON ACTIVABLE DE NUIT UNIQUEMENT
- TRONÇON à 800ft ASFC MNM
- TRONÇON ABAISSE AU SOL
- TRONÇON ABAISSE AU SOL partiellement sous une autre zone
- FIR
- Aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique
- Aérodromes militaires
- Aérodromes mixtes
- Valeur AMSL la plus élevée de la limite supérieure
- Altitude Minimale de Zone (AMA)

Les altitudes et hauteurs sont exprimées en pieds.

HORAIRES D'ACTIVATION - HEURES D'HIVER (ETE - 1 HR) SAUF JF
Avant le vol, consulter les dernières informations en vigueur (NOTAM)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPT
R 45 A, B, C	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 12.30 / 13.30 14.30 / 16.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	Juillet / Août : Mercredi : NIL
R 45 N2 à N5	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / (SR-30) 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / (SR-30) 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	
R 45 NS	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 45 S1 à S7	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	Juillet / Août : Mercredi : (SS+30) / 23.59
R 46 A à G	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00	09.00 / 11.00 13.00 / 15.00	09.00 / 11.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00 (SS+30) / 23.59	09.00 / 11.00	
R 56		09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	
R 57	09.00 / 11.00					
R 149 D, E		09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	09.00 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	
R 69	08.30 / 11.00 12.30 / 16.00	08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00 12.30 / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 139 A, B						
R 142 A, B						
R 143						
R 144 A, B	08.30 / 11.00	08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.00 / 11.00	08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	Juillet / Août et vacances scolaires Mercredi : 00.00 / 00.59
R 145 A, B						
R 149 A, B						
R 165 A, B						
R 147	09.30 / 11.00	09.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.30 / 11.00	09.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 09.30 / 11.00	
R 152		(SS+30) / 23.59	00.00 / (SR-30) (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 (SS+30) / 23.59	00.00 / (SR-30)	
R 166 A, B, C		08.30 / 11.00 SS / 23.59	00.00 / 00.59 SS / 23.59	00.00 / 00.59 SS / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	
R 191 A, B, C						
R 589 A, B	08.30 / 11.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 24.00	08.30 / 11.00	
R 590 A, B						
R 591						
R 592						
R 593						
R 193 A, B	08.30 / 11.00	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	08.30 / 11.00 (SS+30) / 23.59	00.00 / 00.59 08.30 / 11.00	

Les références prises pour le calcul des heures SR et SS sont les coordonnées de l'aérodrome d'arrêt.
 Attention, des zones réglementées temporaires reprenant les limites géographiques des tronçons du RTBA peuvent être créées à l'occasion d'exercices particuliers faisant l'objet de SUPAIP ou de NOTAM.

SIA LA RÉFÉRENCE
 EN INFORMATION AÉRONAUTIQUE

CARTE DU RÉSEAU TRÈS BASSE ALTITUDE DÉFENSE (RTBA) recto

CARTE DES SECTEURS MILITAIRES BASSE ALTITUDE verso

Carte aéronautique

Pour les besoins d'entraînement des forces aériennes nationales et internationales en tous temps, l'espace aérien français comporte un réseau d'itinéraires pour les vols militaires en très basse altitude (RTBA), constitué d'un ensemble de zones réglementées à contournement obligatoire pendant l'activité dont les définitions sont publiées dans la documentation aéronautique civile et militaire.

Dans ces zones et pour les besoins de l'instruction, les vols militaires à très grande vitesse et très basse altitude sont conduits conformément aux informations publiées.

- le principe "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant.
- les tronçons activés sont utilisés quelques fois jusqu'au sol.

Zones RTBA activation par NOTAM.
 LES HORAIRES D'ACTIVITÉS REELLES SONT DIFFUSÉS PAR :

- SOFIA-Briefing
- <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>
- RUBRIQUE "Préparation de vol / Cartes AZBA"
- <https://www.dircam.dsae.defense.gouv.fr/>
- RUBRIQUE «Documentation Aéronautique»
- RUBRIQUE «Carte RTBA / Activités»

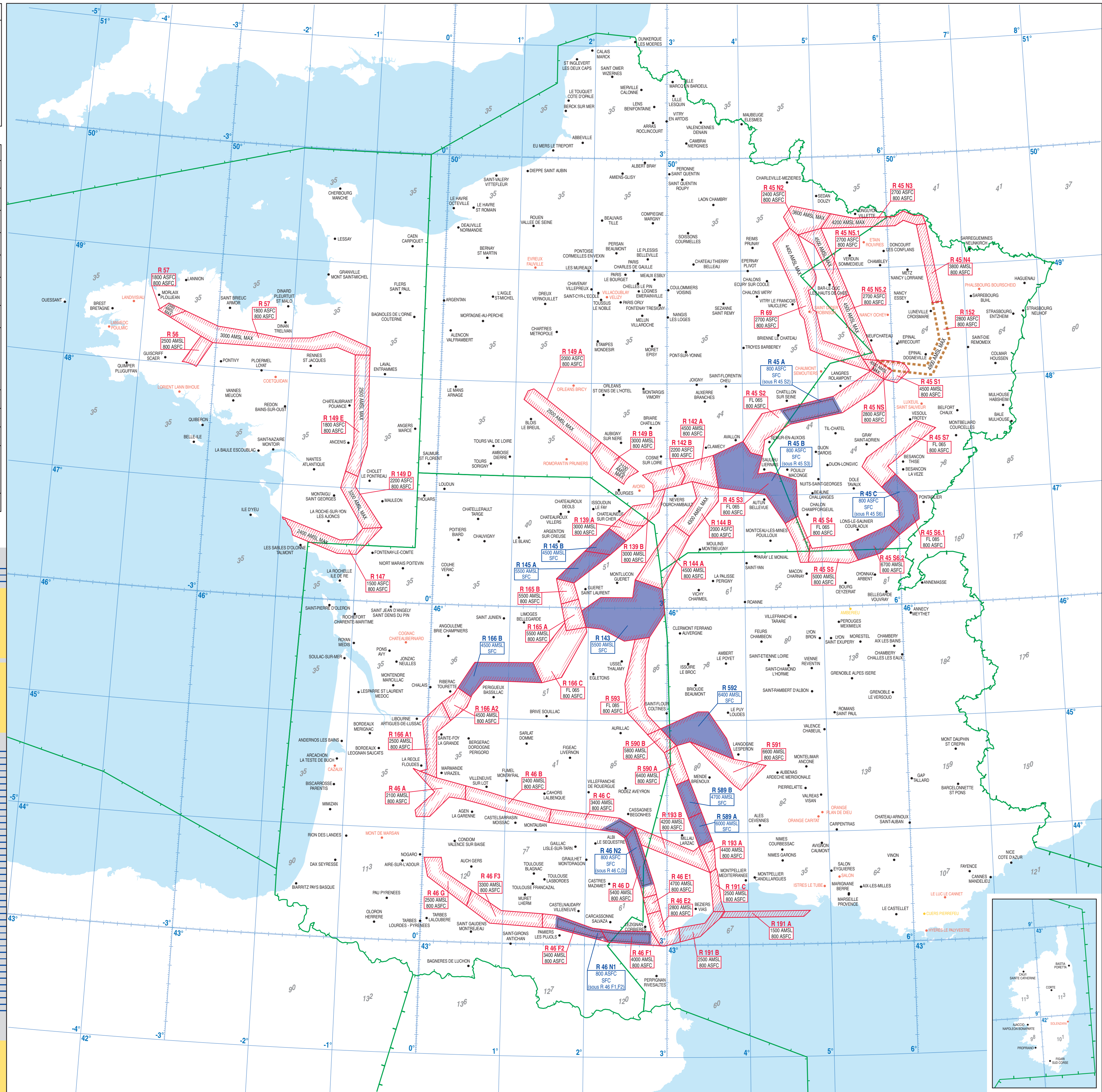
Date de mise en vigueur : 30 novembre 2023



Version numérique :
 978-2-11-172232-0



Édition 2
 2023



SIA LA RÉFÉRENCE EN INFORMATION AÉRONAUTIQUE

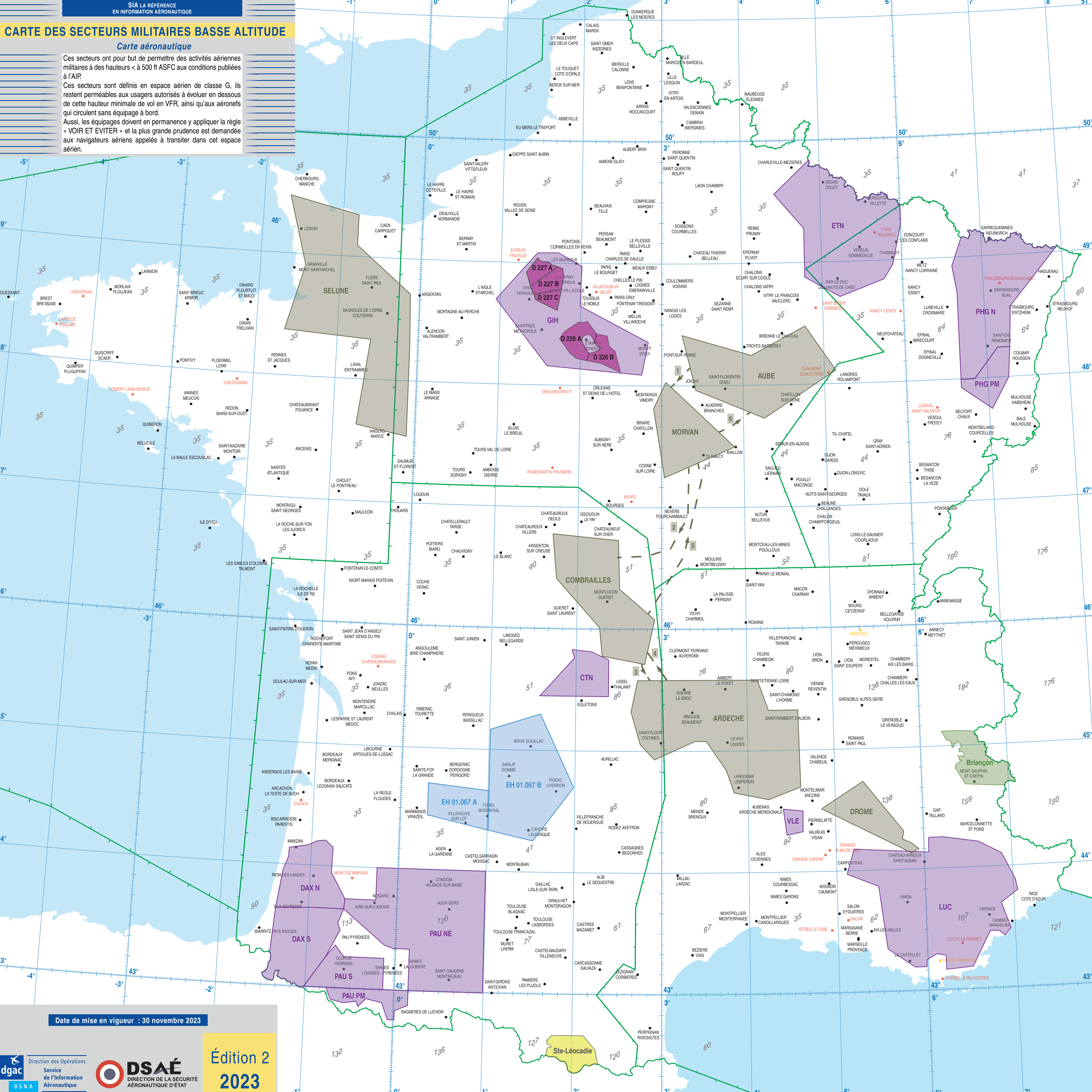
CARTE DES SECTEURS MILITAIRES BASSE ALTITUDE

Carte aéronautique

Ces secteurs ont pour but de permettre des activités aériennes militaires à des hauteurs < à 500 ft ASFC aux conditions publiées à l'AIAP.

Ces secteurs sont définis en espace aérien de classe G, ils restent perméables aux usagers autorisés à évoluer en dessous de cette hauteur minimale de vol en VFR, ainsi qu'aux aéronefs qui circulent sans équipage à bord.

Aussi, les équipages doivent en permanence y appliquer la règle « VOIR ET ÉVITER » et la plus grande prudence est demandée aux navigateurs aériens appelés à transiter dans cet espace aérien.



LEGENDE

CTN	SECTEURS VOLTAC	D 227 A	Secteurs d'entraînement du GIH
AUBE	SECTEURS SETBA	Ste-Léocadie	Secteurs d'entraînement basse altitude des hélicoptères de Sainte-Léocadie
EH 01.067 A	Secteurs d'entraînement des hélicoptères de l'escadron EH 01.067 Pyrénées de CAZALUX	Briançon	Secteurs d'entraînement basse altitude des hélicoptères de Briançon

● Aérodrômes ouverts à la circulation aérienne publique.
● Aérodrômes militaires.
● Aérodrômes mixtes.

AIP France 5.3.1.3 SECTEURS MILITAIRES

Secteurs VOLTAC

Secteur	Altitude	Utilisateur habituel	Contact
VOLTAC PHG N (Nord)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 1RHC	TEL : 03 25 23 25 - FAX : 03 87 25 23 27 COURRIEL : 1rhc.chef-operation.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC PHG PM (Pré-montagne)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS du PCT TIR	TEL : 05 55 83 65 18 / 06 08 56 46 89 COURRIEL : 1rhc.off-operations.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC CTN (La Courtine)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école	TEL : 05 59 40 41 35 - FAX : 05 59 40 41 14 COURRIEL : 5rhc.off-operations.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC PAU NE (Nord-Est)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 5RHC	TEL : 05 59 40 41 35 - FAX : 05 59 40 41 14 COURRIEL : 5rhc.off-operations.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC PAU S (Sud)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école	TEL : 04 98 11 74 45 - FAX : 04 98 11 72 56 COURRIEL : ealat-le-luc-operations.resp.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC LUC (Le Luc)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école	TEL : 04 98 11 74 45 - FAX : 04 98 11 72 56 COURRIEL : gamstat.ops.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC VLE (Valence)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS du GAM STAT	TEL : 04 98 11 74 45 - FAX : 04 98 11 72 56 COURRIEL : be-6rhc-bops.resp.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC ETN (Etain)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS du 3RHC	TEL : 03 29 87 82 34 - FAX : 03 29 87 82 09 COURRIEL : 3rhc.opsrgr-aero.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC GIH	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT, de l'AAE et des FAGN - Coordination des activités auprès des OPS de la BA 107	TEL : 01 73 95 20 64 COURRIEL : ba107-gih.operations.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC DAX N (Nord)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école	TEL : 05 58 35 93 31 - FAX : 05 58 35 92 06 COURRIEL : be-6rhc-bops.resp.fct@intradef.gouv.fr
VOLTAC DAX S (Sud)	SFC / 500ft ASFC	- Utilisateur habituel : ACFT de TALAT - Coordination des activités auprès des OPS de la base école	TEL : 05 58 35 93 31 - FAX : 05 58 35 92 06 COURRIEL : be-6rhc-bops.resp.fct@intradef.gouv.fr

Secteurs d'entraînement et itinéraires très basse altitude à vue HORAIRES D'ACTIVATION - HEURES D'HIVER (ETE - 1 HR)

Secteur	Altitude	Horaires
Secteur AUBE	SFC / 500ft ASFC	- LUN, MAR, MER et VEN : 0700-1630 - JEU : 1200-1630
Secteur MORVAN	SFC / 500ft ASFC	- LUN, MAR, MER et VEN : 0700-1630 - JEU : 1200-1630 En raison des risques d'éboulement au site classé - LES ROCHERS DU SAUSSOIS - situé sur l'Yonne à la position 47°34'00"N - 03°30'00"E le survol de ce point devra être évité
Secteur COMBRAILLES	SFC / 500ft ASFC	- Lun au VEN : 0700-1630 - Interdit MAR, MER, et VEN : 0930-1100
Secteur DROME	SFC / 500ft ASFC	- Du LUN au VEN : 0700-1630
Secteur ARDECHE	SFC / 500ft ASFC	- LUN au VEN : 0700-1630
Secteur SELUNE	SFC / 500ft ASFC	- LUN au VEN : 0700-1630

ITINÉRAIRE NR 1 :
Sens Nord - Sud entre les secteurs AUBE et MORVAN
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 48°09'00"N - 003°21'00"E / 48°00'00"N - 003°05'00"E

ITINÉRAIRE NR 2 :
Sens Nord - Sud entre les secteurs MORVAN et COMBRAILLES
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 47°20'00"N - 003°19'00"E / 46°56'00"N - 003°19'00"E / 46°40'00"N 003°07'00"E / 46°36'00"N - 002°50'00"E / 46°35'00"N - 002°29'00"E

ITINÉRAIRE NR 3 :
Sens Nord - Sud entre les secteurs COMBRAILLES et ARDECHE
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 45°43'15"N - 002°46'12"E / 45°40'15"N - 002°46'54"E / 45°35'00"N - 002°52'00"E

ITINÉRAIRE NR 4 :
Sens Sud - Nord entre les secteurs ARDECHE et COMBRAILLES
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 45°35'00"N - 003°04'00"E / 45°49'07"N - 002°49'56"E

ITINÉRAIRE NR 5 :
Sens Sud - Nord entre les secteurs COMBRAILLES et MORVAN
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 46°07'00"N - 002°50'00"E / 46°36'00"N - 003°16'00"E / 47°13'30"N 003°29'00"E / 47°22'15"N - 003°26'30"E

ITINÉRAIRE NR 6 :
Sens Sud - Nord entre les secteurs MORVAN et AUBE
Couloir de 2.5 Km de part et d'autre de la ligne reliant les points : 47°37'00"N - 003°41'00"E / 47°40'00"N - 003°51'00"E / 47°47'00"N - 004°05'00"E

En raison des risques d'éboulement au site classé - LES ROCHERS DU SAUSSOIS - situé sur l'Yonne à la position 47°34'00"N - 003°30'00"E, le survol de ce point devra être évité.
Ces itinéraires sont utilisables entre 250 ft et 500 ft ASFC.

Secteur d'entraînement BA des hélicoptères de Sainte-Léocadie	SFC / 10.000ft AMSL	Activable tous les jours de 0600 à 1430 UTC (ETE) ou de 0700 à 1530 UTC (HIV). Activité réelle connue du Centre de vol en montagne Sainte-Léocadie (66800 - SAILLAGOUSE). TEL : 04 68 06 47 50 / 47 79
Secteur d'entraînement des hélicoptères de l'EH 01.067 de CAZALUX	SFC / 300ft ASFC	Activable : LUN au VEN sauf JF SR à SS + 3 heures Activité réelle connue de l'EH 01.067 : TEL : 05 57 15 53 26
Secteur d'entraînement des hélicoptères de Briançon	SFC / 12.000ft AMSL	Activable tous les jours de 0630 à 1530 UTC (ETE) ou de 0730 à 1600 UTC (HIV). Activable toutes les nuits SS à 2300 UTC (ETE et HIV). Activité réelle connue : du Centre de vol en montagne Gendarmerie de Briançon Chemin du Serre de la Tour 05100 - VILLAR SAINT PANCRACE TEL : 04 92 21 21 04 / 06 76 03 74 71 ou du Détachement Aérien Gendarmerie de Briançon Chemin du Serre de la Tour 05100 - VILLAR SAINT PANCRACE TEL : 04 92 21 17 23